

Distribution limitée

SC-87/CONF.005/9
Paris, le 20 janvier 1988

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Rapport du Comité du Patrimoine mondial

Onzième session

(Siège de l'Unesco, 7-11 décembre 1987)

I. INTRODUCTION

1. La onzième session du Comité du patrimoine mondial s'est tenue au Siège de l'Unesco, du 7 au 11 décembre 1987. Y ont participé les membres du Comité énumérés ci-après : Algérie, Australie, Brésil, Bulgarie, Canada, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Inde, Italie, Liban, Mexique, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka, Tunisie, Turquie, Yémen (République arabe du).

2. Des représentants du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) ont participé à la session à titre consultatif.

3. Les Etats ci-après, parties à la Convention mais non membres du Comité, étaient représentés par des observateurs : Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine (Rép. pop. de), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Chypre, Equateur, Espagne, Finlande, Guatemala, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irak, Jordanie, Nigéria, Oman, Panama, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Suisse, Thaïlande et Yougoslavie. La République démocratique allemande, Etat non partie à la Convention, était également représentée en qualité d'observateur. Des représentants du Conseil international des musées (ICOM), de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science, de la Banque interaméricaine de développement et du Programme alimentaire mondial ont également assisté à la session. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

II. OUVERTURE DE LA SESSION

4. Le représentant du Directeur général, M. A. Kaddoura, Sous-Directeur général pour les Sciences, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants. En particulier, il a félicité les nouveaux membres du Comité qui avaient été élus à la sixième Assemblée générale des Etats parties à la Convention, tenue le 30 octobre 1987 au cours de la vingt-quatrième session de la Conférence générale de l'Unesco. Il a également souligné l'importance

de l'oeuvre réalisée au titre de la Convention qui avait été reconnue par tous les Etats membres de l'Unesco lors de la dernière Conférence générale.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le Comité a adopté l'ordre du jour de la session avec une modification concernant l'ordre d'examen des propositions d'inscription de biens culturels et de biens naturels.

IV. ELECTION DU PRESIDENT, DU RAPPORTEUR ET DES VICE-PRESIDENTS

6. M. J.D. Collinson (Canada) a été réélu président du Comité par acclamation. Mme M. Stantcheva (Bulgarie) a été élue rapporteur et les membres du Comité ci-après ont été élus vice-présidents : France, Mexique, Sri Lanka, Tunisie et République-Unie de Tanzanie.

V. RAPPORT DU SECRETARIAT

7. Le Secrétaire de la session, M. B. von Droste, directeur de la Division des Sciences écologiques, a rendu compte des activités menées en vue de la mise en oeuvre de la Convention depuis la dernière session du Comité, tenue du 24 au 28 novembre 1986. Le nombre des pays ayant déposé leur instrument de ratification ou d'acceptation de la Convention était passé à 99 et plusieurs autres pays tels le Cap-Vert, le Congo, l'Indonésie, le Kenya, la Malaisie et l'Uruguay avaient fait connaître leur intention de devenir parties à la Convention. La représentation de la région d'Asie demeurait relativement faible, mais deux réunions régionales se tenaient actuellement, l'une à Sri Lanka sur le patrimoine naturel et l'autre en Inde sur le patrimoine culturel, qui auraient pour effet de stimuler davantage l'intérêt pour les travaux de la Convention. Le nombre des propositions d'inscription continuait également d'augmenter et le Bureau du Comité avait examiné les mesures à prendre pour faire face à la lourde charge de travail qui en résultait. Le Comité a été informé des nombreux projets d'assistance internationale et de formation qui avaient été approuvés au cours de l'année écoulée. Il était encourageant de noter que le nombre des demandes de coopération technique présentées au Comité lors de cette session accusait une augmentation. A ce propos, il a été noté que le Président, M. Collinson, accompagné de M. von Droste, avait été reçu par des fonctionnaires de la Banque mondiale en vue d'une coopération à des projets de la Banque pouvant intéresser des biens du patrimoine mondial. Enfin, un effort considérable avait été fait aussi bien par des Etats parties agissant individuellement que par le Secrétariat pour promouvoir l'application de la Convention.

VI. LISTES INDICATIVES DES BIENS CULTURELS ET NATURELS

8. Le Comité a été informé que, depuis sa dernière session, la liste indicative des biens culturels de Sri Lanka ainsi que la liste indicative des biens culturels et naturels de la Bolivie, de la Chine, de la Jamaïque et des Philippines étaient parvenues au Secrétariat. Par ailleurs, la liste indicative des biens cultu-

rels des Maldives avait été reçue et serait présentée au Comité en 1988, après avoir été complétée. Le nombre des Etats ayant soumis la liste indicative de leurs biens culturels et naturels et le nombre des Etats ayant soumis la liste indicative de leurs biens culturels seulement s'élevaient respectivement à 18 et à 12. Par ailleurs, le Secrétariat a informé le Comité que, à la suite d'une demande du Bureau en juin 1987, une lettre circulaire avait été préparée afin d'être adressée aux Etats parties n'ayant pas soumis de liste indicative, leur demandant de le faire dans les meilleurs délais. De plus, le Comité a été informé de la tenue en 1985, 1986 et 1987 de réunions organisées par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) pour l'harmonisation de listes indicatives de biens culturels dans les pays du Grand Maghreb, les pays africains francophones, les pays nordiques et des pays des Balkans. L'harmonisation des listes indicatives de biens culturels dans les pays d'Asie serait également l'un des sujets traités au cours de la réunion régionale en Inde en décembre 1987. Enfin, le Secrétariat a rappelé que les Etats qui le souhaitaient pouvaient demander une assistance préparatoire pour l'élaboration de la liste indicative de leurs biens.

VII. PROPOSITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

9. Le Comité a examiné 61 propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, compte tenu des recommandations formulées par l'ICOMOS et l'UICN pour chacune d'entre elles. Le Comité a décidé d'inscrire 41 biens culturels ou naturels sur la Liste du patrimoine mondial et a approuvé une proposition d'extension (Section A ci-dessous). Le Comité a également décidé de différer l'examen de 16 propositions d'inscription (Section B ci-dessous) et a décidé de ne pas inclure 4 biens sur la Liste du patrimoine mondial (Section C ci-dessous). Enfin, le Comité a noté le retrait par le Royaume-Uni de la proposition d'inscription du Pic de Diane et High Peak et de l'Enceinte, la Cathédrale et le Palais épiscopal de St-David.

A. Biens culturels et naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial

<u>Nom du bien</u>	<u>N° d'ordre</u>	<u>Etat partie ayant présenté la proposition d'inscription du bien conformément à la Convention</u>	<u>Critères</u>
<u>Parc National du Kakadu</u> (extension pour inclure la partie II)	147	Australie	N(ii) (iii) (iv) C(iii)

Le Comité a rappelé qu'à sa cinquième session à Sydney (Australie) en 1981, il avait noté, tout en inscrivant le Parc national du Kakadu sur la Liste du Patrimoine mondial, que le Gouvernement australien avait l'intention de lui adjoindre d'autres zones dans la région de l'Alligator River

et avait recommandé que ces zones soient incorporées dans le site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Le Comité s'est donc réjoui de l'extension du site, qui englobe désormais ces zones conformément aux recommandations de l'ICOMOS et de l'UICN. En conséquence, il a décidé d'inclure la zone II dans le site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Le Comité a félicité les autorités australiennes d'avoir pris les mesures législatives voulues pour interdire la prospection et l'exploitation minières et de s'efforcer de restaurer l'écosystème naturel du site. Il a également encouragé les autorités australiennes à envisager une nouvelle extension du site pour y englober la zone III du Parc national et à modifier les limites des zones I et II de manière à protéger le bassin versant tout entier et à inclure dans le bien les valeurs culturelles de la zone située à l'est du Parc national actuel.

Enfin, le Comité a demandé aux autorités australiennes de fournir un complément d'information sur les effets éventuels des activités d'entraînement militaire dans les zones adjacentes au site du patrimoine mondial.

Parc national d'Uluru 447 Australie N(ii)(iii)

Le Comité a félicité les autorités australiennes de leur mode de gestion de ce bien qui opérait un rapprochement judicieux entre ses éléments culturels et naturels. Le Comité a pensé que le site pourrait être étendu de manière à inclure des zones représentant de façon plus complète le paysage aride du Parc et a encouragé les autorités australiennes à poursuivre leurs efforts pour réintroduire des espèces natives qui étaient autrefois présentes dans le Parc mais en sont aujourd'hui disparues.

Ville de Potosi 420 Bolivie C(ii)(iv) (☐)

Brasilia 445 Brésil C(i)(iv) ☐

Le Comité a recommandé qu'une politique conservatoire respectant les caractéristiques de la création urbaine de 1956 soit poursuivie dans le district fédéral de Brasilia.

Mont Taishan 437 Chine
(Rép.pop.de) C(i)(ii)(iii) :
(iv)(v)(vi)
N(iii)

Le Comité a pris acte avec satisfaction des assurances données par l'observateur de la Chine. Elles répondent aux préoccupations du Bureau qui s'était inquiété de la prolifération d'immeubles et d'infrastructures touristiques. Le Comité a fait siennes les recommandations du Bureau et a demandé qu'un soin particulier soit accordé à l'aménagement de ce site unique.

La Grande Muraille 438 Chine
(Rép.pop.de) C(i)(ii)(iii)
(iv)(vi)

<u>Le Palais impérial des Dynasties Ming et Qing</u>	439	"	C(iii)(iv)
--	-----	---	------------

<u>Grottes de Mogao</u>	440	"	C(i)(ii)(iii)(iv)(v)(vi)
-------------------------	-----	---	--------------------------

Le Comité a attiré l'attention des autorités chinoises sur la nécessité de tout mettre en oeuvre pour sauvegarder l'ensemble rupestre très vulnérable de Mogao. Le Comité souhaiterait être tenu informé de toute action menée dans ce but.

<u>Le Mausolée du Premier Empereur Qin</u>	441	"	C(i)(iii)(iv)(vi)
--	-----	---	-------------------

Le Comité souhaiterait être informé par les autorités chinoises des projets d'exploration archéologique, de mise en valeur et de gestion du site.

<u>Site de l'Homme de Pékin à Zhoukoudian</u>	449	"	C(iii)(vi)
---	-----	---	------------

<u>Réserve de faune du Dja</u>	407	Cameroun	N(ii)(iv)
--------------------------------	-----	----------	-----------

Le Comité a fortement encouragé les autorités du Cameroun à poursuivre leurs efforts pour réévaluer le statut juridique de cette réserve, afin de renforcer sa protection et à adopter et mettre en oeuvre le projet de plan de gestion préparé par l'Ecole de faune de Garoua. Le Comité a encouragé les autorités du Cameroun à continuer les inventaires détaillés de la flore et de la faune et à améliorer la documentation sur les ressources naturelles du site. Enfin, le Comité a également demandé aux autorités du Cameroun de faire en sorte que la planification de la route trans-africaine tienne compte d'un impact éventuel sur le site.

<u>Parc national du Gros Morne</u>	418	Canada	N(i)(iii)
------------------------------------	-----	--------	-----------

<u>Ville hanséatique de Lübeck</u>	272 Rev.	Allemagne (Rép.féd.d')	C(iv)
------------------------------------	----------	------------------------	-------

Le Comité a recommandé la poursuite de l'exploitation archéologique du sous-sol de la ville historique de Lübeck, y compris dans les zones non-inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, et a demandé à en être informé.

<u>Site archéologique de Delphes</u>	393	Grèce	C(i)(ii)(iii)(iv)(vi)
--------------------------------------	-----	-------	-----------------------

<u>Acropole d'Athènes</u>	404	"	C(i)(ii)(iii) (iv)(vi)
---------------------------	-----	---	---------------------------

<u>Budapest: le panorama des deux bords du Danube et le quartier du Château de Buda</u>	400	Hongrie	C(ii)(iv)
---	-----	---------	-----------

Le Comité a pris acte de la déclaration de l'observateur de la Hongrie qui a fait part de l'engagement pris par son gouvernement de ne pas modifier le panorama de Budapest par des constructions hors d'échelle.

<u>Hollokő</u>	401 Rev.	"	C(v)
----------------	----------	---	------

Le Comité a pris note avec satisfaction de la déclaration de l'observateur de la Hongrie qui a rappelé que Hollokő était protégé non seulement par des dispositions légales mais encore par la volonté de l'ensemble de ses habitants.

<u>Ensemble de monuments de Pattadakal</u>	239 Rev.	Inde	C(iii)(iv)
--	----------	------	------------

<u>Grottes d'Elephanta</u>	244 Rev.	"	C(i)(iii)
----------------------------	----------	---	-----------

Le Comité a pris note avec satisfaction de la déclaration de la représentante de l'Inde selon laquelle le Gouvernement de l'Inde prendrait les mesures nécessaires pour protéger ce bien fragile de tout éventuel impact néfaste de projets industriels dans les environs.

<u>Temple de Brihadisvara à Thanjavur</u>	250 Rev.	"	C(ii)(iii)
---	----------	---	------------

<u>Parc national des Sundarbans</u>	452	"	N(ii)(iv)
---	-----	---	-----------

Le Comité a exprimé le souhait que le plan de gestion révisé soit adopté le plus vite possible et a demandé aux autorités indiennes d'assurer une surveillance des projets susceptibles d'avoir des effets négatifs sur le parc. Le Comité a recommandé que soient encouragées les recherches sur la gestion des populations de tigre.

Le Comité a en outre encouragé les autorités du Bangladesh à proposer l'inscription des réserves des Sundarbans adjacentes.

<u>Venise et sa lagune</u>	394	Italie	C(i)(ii)(iii) (iv)(v)(vi)
----------------------------	-----	--------	------------------------------

<u>La Piazza del Duomo à Pise</u>	395	"	C(i)(ii)(iv) (vi)
---------------------------------------	-----	---	----------------------

<u>Sian Ka'an</u>	410	Mexique	N(iii)(iv)
-------------------	-----	---------	------------

<u>Cité pré-hispanique et Parc national de Palenque</u>	411	Mexique	C(i)(ii)(iii)(iv)
<u>Centre historique de Mexico et Xochimilco</u>	412	"	C(ii)(iii)(iv)(v)
<u>Cité pré-hispanique de Téotihuacan</u>	414	"	C(i)(ii)(iii)(iv)(vi)

Le Comité a pris acte avec satisfaction de l'avancement du projet de décret visant à protéger l'ensemble de la vallée de Téotihuacan.

<u>Centre historique de Oaxaca et Zone archéologique de Monte Alban</u>	415	"	C(i)(ii)(iii)(iv)
---	-----	---	-------------------

<u>Centre historique de Puebla</u>	416	"	C(ii)(iv)
------------------------------------	-----	---	-----------

Le Comité a considéré que la complémentarité de la ville coloniale de Puebla et du site pré-hispanique de Cholula ayant été affaiblie par l'urbanisation de la zone considérée, il n'était pas possible dans les circonstances actuelles de procéder à une inscription conjointe. C'est pourquoi, seul le centre historique de Puebla a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

<u>Ksar d'Aït-Ben-Haddou</u>	444	Maroc	C(iv)(v)
<u>Fort de Bahla</u>	433	Oman	C(iv)

Le Comité, inquiet de la dégradation des structures en terre du fort et de l'oasis de Bahla, a suggéré que le Sultanat d'Oman présente une demande de coopération technique et qu'il considère la possibilité de proposer l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

<u>Parc national de Manu</u>	402	Pérou	N(ii)(iv)
------------------------------	-----	-------	-----------

Le Comité a encouragé les autorités péruviennes à continuer d'intéresser les agences d'aide pour qu'elles apportent leur soutien à ce parc et à poursuivre le programme anthropologique concernant la population indigène résidant dans ce parc. Le Comité a également souhaité attirer l'attention des autorités péruviennes sur la nécessité de la mise au point d'un projet de développement rural dans la zone tampon du parc.

<u>La Cathédrale, l'Alcazar et l'Archivo de Indias de Séville</u>	383 Rev.	Espagne	C(i)(ii)(iii)(vi)
---	----------	---------	-------------------

<u>Nemrut Dag</u>	448	Turquie	C(i)(iii)(iv)
-------------------	-----	---------	---------------

Le Comité a pris acte de la déclaration du représentant de la Turquie s'engageant à respecter l'état archéologique du

site lors de la campagne de travaux prévue au cours des années à venir.

<u>Palais de Blenheim</u>	425	Royaume-Uni	C(ii)(iv)
<u>Ville de Bath</u>	428	"	C(i)(ii)(iv)
<u>Le Mur d'Hadrien</u>	430	"	C(ii)(iii)(iv)
<u>Le Palais de Westminster, l'Abbaye de Westminster et l'Eglise Sainte Marguerite</u>	426	"	C(i)(ii)(iv)
<u>Parc national historique de Chaco</u>	353 Rev.	Etats-Unis d'Amérique	C(iii)
<u>Monticello et Université de Virginie à Charlottesville</u>	442	"	C(i)(iv)(vi)
<u>Parc national des Volcans d'Hawai</u>	409	"	N(ii)

Le Comité a souhaité encourager les autorités du parc à poursuivre leur remarquable travail de recherche géologique et de lutte contre les espèces exotiques.

<u>Parc national du Kilimandjaro</u>	403	Tanzanie (R. Unie de)	N(iii)
--------------------------------------	-----	-----------------------	--------

Le Comité a recommandé aux autorités tanzaniennes de poursuivre leurs efforts d'extension du parc pour y inclure davantage d'aires de forêts de montagne et de renforcer les mesures de protection. Le Comité a en particulier demandé qu'un plan de gestion soit préparé pour améliorer l'efficacité de la gestion du parc. Le représentant de la Tanzanie a informé le Comité qu'il ferait part de l'avancement du projet à la prochaine session du Bureau.

B. Biens dont l'examen a été différé

a) Faisant siennes les recommandations du Bureau, le Comité a décidé de différer l'examen des propositions d'inscription suivantes :

<u>Réserves de Panda</u>	435	Chine (Rep. pop. de)
<u>Cathédrale "Unserer Lieben Frau" à Fribourg-en-Brisgau</u>	418	Allemagne (Rép.féd.d')
<u>Parc national de la Gorge de Samaria</u>	406	Grèce
<u>Les sites d'Ostie, de Porto et la zone de l'Isola Sacra</u>	397	Italie

<u>Zone culturelle du Lac de Patzcuaro</u>	413	Mexique
<u>La Nécropole de Bat</u>	434	Oman
<u>La vieille ville de Salamanque</u>	381 Rev.	Espagne

Le Comité a pris note que le dossier complémentaire sur Salamanque présenté par les autorités espagnoles répondait de façon satisfaisante aux demandes formulées par le Bureau. Le Comité a décidé de réexaminer ce site à sa prochaine session, lorsqu'il aura pris connaissance des résultats de l'étude comparative sur les villes universitaires du Moyen Age et de la Renaissance demandée par le Bureau.

<u>Réserve forestière de Sinharaja</u>	182	Sri Lanka
<u>Sites ecclésiastiques du "Lough" Erne</u>	427	Royaume-Uni
<u>New Lanark</u>	429	"
<u>Parc national historique de Pu'uhonua o'Honaunau</u>	443	Etats-Unis d'Amérique

b) Le Comité a en outre décidé de différer l'examen des propositions d'inscription suivantes :

<u>Cerro Colorado</u>	408	Argentine
-----------------------	-----	-----------

Le Comité a différé sa décision sur cette proposition d'inscription afin de permettre à l'ICOMOS de procéder à une évaluation complémentaire de ce bien.

<u>Parc archéologique de Sélinonte</u>	396	Italie
--	-----	--------

Le Comité a différé l'examen de ce bien dans l'attente de précisions concernant le projet de parc archéologique.

<u>Castel del Monte</u>	398	"
-------------------------	-----	---

Le Comité a noté que le gouvernement italien n'avait pas encore donné d'assurances quant à la protection du paysage qui environne Castel del Monte et qui fait partie intégrante du site.

<u>Parc national de Tongariro</u>	421	Nouvelle-Zélande
-----------------------------------	-----	------------------

Le Comité a reconnu la valeur de ce site qui répond aux critères naturels (ii) et (iii), mais il a souhaité que cette inscription soit différée jusqu'à ce que les autorités néo-zélandaises aient mis au point le nouveau plan de gestion qui devrait en particulier veiller à limiter le développement du domaine skiable et à mieux refléter les valeurs culturelles des Maori dans sa conception.

Parc national du District des Lacs 422 Royaume-Uni

Le Comité a souhaité réserver sa décision sur cette proposition jusqu'à ce qu'il ait clairement défini sa position à l'égard de l'inscription de paysages culturels.

C. Biens culturels et naturels que le Comité a décidé de ne pas inscrire sur la Liste du patrimoine mondial

Réserve naturelle nationale de conservation de la séquence stratigraphique du protérozoïque moyen et supérieur de Jixian 436 Chine (Rep. pop. de)

Tout en reconnaissant l'importance géologique de ce site pour la Chine, le Comité a estimé qu'il ne répondait pas aux critères d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Port de Khor Rori 431 Oman

Tout en reconnaissant l'importance de la "route de l'encens" dans les échanges intercontinentaux depuis l'antiquité, le Comité a estimé que, dans son état actuel, la proposition concernant le site de Khor Rori ne répondait pas aux critères d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Centre historique de Matrah 432 "

Tout en reconnaissant la valeur du centre historique de Matrah dans le patrimoine du Sultanat d'Oman, le Comité a estimé que la proposition ne répondait pas aux critères d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Ensemble de Dalt Vila (Ibiza) 417 Espagne

Tout en reconnaissant la valeur historique de ce site des Baléares, le Comité a estimé que les témoins matériels de ce passé multimillénaire étaient insuffisants pour justifier l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

En ce qui concerne les trois biens culturels mentionnés ci-dessus, le Comité a déclaré qu'il accepterait de prendre en considération toute nouvelle proposition préparée en consultation avec l'ICOMOS, dans la mesure où des éléments nouveaux seraient présentés qui permettraient de considérer favorablement l'inscription de ces sites sur la Liste du patrimoine mondial.

10. La représentante des Etats-Unis d'Amérique s'est référée au paragraphe 29 des "Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial" qui stipule que l'examen des villes nouvelles du 20^e siècle "devrait être différé tant que l'ensemble des villes historiques traditionnelles qui

appartiennent au patrimoine de l'humanité, et qui en sont la partie la plus vulnérable, n'aura pas été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial". S'appuyant sur cette disposition, elle a déclaré que sa délégation était opposée à l'inscription de Brasilia. Les représentantes du Canada et de l'Inde ont également fait part de leur préoccupation à propos de l'inscription d'une ville nouvelle, étant donné les dispositions des Orientations mentionnées ci-dessus.

11. La question de l'inscription des villages traditionnels a donné lieu à un débat et plusieurs membres du Comité ont estimé qu'elle devrait être étudiée plus avant afin de guider le Comité dans la politique à suivre dans ce domaine.

VIII SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

A) Biens culturels

12. Le Président a informé le Comité que, conformément à la demande du Comité à sa dixième session, un groupe de travail du Bureau avait été créé pour examiner les problèmes soulevés par l'établissement d'un système de suivi de l'état de conservation des biens culturels inscrits sur la Liste. Le groupe de travail avait proposé les principes du système et la procédure à suivre, et avait en outre élaboré deux projets de questionnaire. La Présidente du groupe de travail a précisé que le premier questionnaire serait adressé à tous les Etats parties concernés. Ensuite, si nécessaire, le Secrétariat devrait demander plus de précisions au moyen du second questionnaire. Elle a d'autre part attiré l'attention du Comité en particulier sur les paragraphes 12, 15 et 16 du document n° SC-87/CONF.005/5.

13. Le groupe de travail a reçu de nombreuses félicitations pour le système proposé qui a donné lieu à un large échange de vues. L'accent a été mis sur la nécessité pour les Etats d'être la principale source d'information, sur la nécessité pour le Comité de disposer d'informations objectives et sur le fait que le système doit être considéré par les Etats comme une stimulation pour préserver leurs biens inscrits et non pas comme un moyen de contrôle. Certains orateurs ont demandé que soient clairement définies "les sources fiables" d'information mentionnées au paragraphe 14 du document mentionné ci-dessus. En outre, il a été suggéré que l'ICOMOS soit plus étroitement associé au système proposé. Des discussions ont également eu lieu sur la composition des structures focales mentionnées au paragraphe 19 de ce document. Certains aspects du système proposé ont donné lieu à des réserves sur sa complexité et sur le fait qu'il n'était pas adapté aux besoins des Etats. Un membre du Comité a souligné que la date du 31 mars prévue au paragraphe 8 était peu réaliste. Un autre orateur a insisté pour que le système soit mis en oeuvre dans un premier temps à titre expérimental. Le Président, résumant la discussion, a déclaré avoir détecté un intérêt certain à mettre en oeuvre le système tel qu'il était proposé par le groupe de travail, tout au moins pour une période expérimentale à l'issue

de laquelle les ajustements nécessaires pourraient être opérés. Le Comité en a décidé ainsi.

14. Le Directeur de la Division du patrimoine culturel a également attiré l'attention du Comité sur les problèmes que pourrait faire naître le délai très court prévu pour la présentation des réponses au premier questionnaire, et sur le nombre de sites à examiner chaque année qui s'élèverait maintenant à 50. Conformément à la procédure prévue, le Comité devait établir la liste des cinquante premiers biens culturels sur lesquels devrait porter le suivi en 1988.(1) Le Directeur de la Division du patrimoine culturel a ensuite présenté des cas où le Secrétariat était récemment intervenu à propos de biens culturels inscrits et sur l'état de conservation desquels le Secrétariat avait reçu des informations. Le Secrétariat avait reçu des réponses qui montraient que les Etats avaient pris des mesures nécessaires pour répondre aux problèmes posés. Tel était le cas pour Angra do Heroismo aux Açores et pour le Monastère des Hiéronymites de Lisbonne au Portugal, pour Guizeh en Egypte, pour Auschwitz en Pologne, et pour Cregneash et Stonehenge au Royaume Uni. En ce qui concerne la Vieille Ville de Québec au Canada, le Parc national de Göreme en Turquie, la ville d'Olinda au Brésil et le Monastère de Saint Hydra en Egypte, le Secrétariat était en contact avec les autorités concernées. Elle informait en outre le Comité d'un rapport reçu des autorités de la République fédérale d'Allemagne faisant état des travaux de restauration dont avaient fait l'objet la Résidence de Würzburg et l'Eglise de Wies.

15. Le représentant du Brésil a informé le Comité de la création d'un parc entre Olinda et Recife qui assurerait une zone non-aedificandi entre les deux villes. Il a par ailleurs fait part au Comité des problèmes d'effondrement de terrain, de circulation intense et de recrudescence du tourisme auxquels la ville d'Olinda était exposée. Il a ajouté que les autorités de son pays s'occupaient de résoudre ces problèmes. Par ailleurs, il a demandé que le Secrétariat communique aux Délégations permanentes toute information reçue au sujet de l'état de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. La représentante du Canada a informé le Comité que la Direction du patrimoine culturel de son pays avait pris contact avec les autorités locales au sujet de deux projets qui provoquent des inquiétudes pour la Vieille Ville de Québec et elle a indiqué que le représentant de son pays ferait rapport sur cette question à la prochaine session du Bureau. L'observateur de la République fédérale d'Allemagne a fait état du rapport d'un expert de l'ICOMOS portant sur les problèmes d'intégrité qui s'étaient posés pour la Cathédrale de Spire et apportant de précieux conseils, ce dont il a remercié l'ICOMOS.

B) Biens naturels

16. Le représentant de l'UICN a présenté un rapport sur l'état de conservation de douze biens naturels du patrimoine mondial et a fait un exposé sur le braconnage du rhinocéros. Un résumé de cette

(1). La liste des cinquante premiers biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial a été ultérieurement portée à l'attention du Comité - Voir Annexe II.

présentation figurait dans le document d'information SC-87/CONF.005/INF.1.

17. Le Comité a noté avec satisfaction que la situation s'était considérablement améliorée au cours de l'année dans deux des sites naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, à savoir le Parc national des oiseaux du Djoudj (Sénégal) et la zone de conservation de Ngorongoro (Tanzanie), et que l'UICN proposerait que ces deux sites soient retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril d'ici deux ans. La situation dans le Parc national de la Garamba (Zaire) s'était également améliorée mais restait préoccupante.

18. Le Comité a demandé au Président d'écrire aux autorités concernées pour les sites naturels suivants mentionnés dans le document de l'UICN, afin que le Comité à sa prochaine session puisse être informé des progrès enregistrés : Réserve de Gibier de Selous (Tanzanie); Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal); Mont Nimba (Côte d'Ivoire/Guinée); Parc nationaux des étendues sauvages de Tasmanie occidentale (Australie), Sanctuaire historique de Machu Picchu (Pérou).

19. Le représentant de la Tunisie a informé le Comité qu'un consultant de l'Unesco/patrimoine mondial était en train d'évaluer la situation dans le parc national de l'Ichkeul qui avait été mentionné dans le document de l'UICN : il a indiqué que son pays demanderait certainement l'inscription de ce site sur la Liste du patrimoine mondial en péril si cela était recommandé dans le rapport du consultant.

20. Le Comité a pris note avec satisfaction des efforts des autorités yougoslaves pour réduire le taux de pollution de l'eau dans les Grottes de Skocjan.

21. Le Comité a pris note des problèmes de braconnage très sérieux dans le complexe de Mana Pools (Zimbabwe) et de ce que les autorités du Zimbabwe avaient entamé la procédure pour proposer l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

22. Le Comité a pris note de l'exposé de l'UICN sur le braconnage du rhinocéros en général et de la déclaration du représentant de la République arabe du Yémen qui a contesté les vues exprimées par l'UICN et a estimé que ces vues ne correspondaient pas à la situation réelle et ne considéraient pas le problème dans son ensemble. Le Comité a demandé au Secrétariat de poursuivre sa coopération avec le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et en particulier de rechercher quelles mesures conjointes pourraient être prises pour renforcer la lutte contre le braconnage dans certains sites du patrimoine mondial.

IX SITUATION DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL ET BUDGET POUR 1988

23. Le Comité a examiné le document SC-87/CONF.005/6 et a pris note des explications fournies dans l'addendum. Il a également

noté qu'à la date du 30 novembre 1987, le montant des liquidités s'élevait à \$ 2.490.720 et que, depuis cette date, une contribution volontaire d'un montant de \$200.000 avait été reçue d'un Etat partie. Le montant des liquidités s'élevait ainsi à \$2.690.720.

24. Compte tenu de cette situation financière, le Comité a adopté pour 1988 le budget ci-dessous :

Activité	Montant \$
Assistance préparatoire et études régionales	100.000
Coopération technique	700.000
Formation	500.000
Assistance d'urgence	200.000
Activités promotionnelles et d'information et suivi	150.000
Services consultatifs (IUCN \$103.600) (ICOMOS \$176.400)	280.000
Assistance temporaire pour le Secrétariat	260.000
	<hr/>
	2.190.000
3 % Réserve pour imprévus	65.700
	<hr/>
	2.255.700
Réserve (16% du total)	435.020
	<hr/>
	2.690.720
	<hr/> <hr/>

X DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE

25. Le Comité a examiné les demandes présentées dans le document SC-87/CONF.005/7. Le Comité a noté que le Bureau s'était réuni le 9 décembre 1987 pour étudier ces demandes et, conformément aux procédures définies aux paragraphes 69 à 91 des Orientations, avait approuvé les demandes portant sur un montant inférieur à \$30.000. Le Comité a décidé d'approuver les autres demandes en prenant en compte les recommandations du Bureau. Les demandes approuvées sont les suivantes :

Assistance préparatoire

Chine (Rép. pop. de) pour élaborer des plans de sauvegarde des biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

\$ 25.000

TOTAL

\$ 25.000

=====

Coopération technique

Tassili N'Ajjer (Algérie) pour de l'équipement et des services de consultant afin de préparer un projet à grande échelle de mise en oeuvre du plan de gestion.

\$ 17.000

Réserve de faune de Dja (Cameroun) comme contribution à l'adoption et à la mise en oeuvre du projet de plan de gestion.

\$ 30.000

Petra (Jordanie) comme contribution aux travaux de recherche sur l'altération du bien et les mesures de protection à prendre.

\$ 50.000

Réserve de gibier de Selous (Tanzanie) pour de l'équipement destiné à la lutte contre le braconnage.

\$ 50.000

Istanbul (Turquie) pour de l'équipement.

\$ 30.000

Parc national de Durmitor (Yougoslavie) pour de l'équipement destiné à la recherche sur le dépérissement des forêts et les problèmes de conservation qui y sont liés.

\$ 50.000

Monument national des ruines de Khami (Zimbabwe) pour des travaux de sauvegarde.

\$ 25.000

TOTAL

\$252.000

=====

Formation

Brésil : pour la formation dans les domaines de la conservation et de la restauration des zones historiques.

\$ 40.000

Chine : comme contribution au programme de formation de spécialistes de la conservation du patrimoine naturel.

\$ 30.000

Pour un voyage d'étude en Côte d'Ivoire destiné aux étudiants africains francophones du cours de Montpellier sur la protection des forêts et de la faune.

\$ 30.000

Haïti : pour des cours de formation au parc historique national - citadelle Sans Souci, Ramiers.

\$ 25.000

Mexique : pour la formation de spécialistes responsables de la conservation des biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

\$ 42.000

TOTAL

\$167.000

=====

Assistance d'urgence

Equateur - Quito : pour des travaux urgents de consolidation de monuments endommagés par le tremblement de terre.

\$ 70.000

TOTAL

\$ 70.000

=====

XI. ACTIVITES PROMOTIONNELLES

26. Le Comité a pris note du document SC-87/CONF.005/8 présentant les activités de promotion menées en 1987 et prévues pour 1988. Il a félicité le Secrétariat pour son action et a souligné la nécessité de renforcer encore ce programme de promotion.

27. La responsabilité des Etats parties dans ce domaine a été rappelée, et quelques membres du Comité ont évoqué des activités menées dans leurs pays respectifs, telles que la production de timbres ou de fiches sur les sites nationaux du patrimoine mondial, en Yougoslavie et en Inde, ou la production et la vente dans les kiosques à journaux d'une série de fascicules sur les biens du patrimoine mondial au Brésil, ou encore l'impression et la distribution du dépliant sur la Convention du patrimoine mondial en Chine. Le journal produit par le Royaume-Uni "International Heritage" a également été mentionné comme matériel particulièrement réussi et qui pourrait servir d'exemple à d'autres Etats.

28. Le Comité a demandé au Secrétariat de veiller à assurer une bonne liaison avec la promotion des campagnes internationales de

sauvegarde du patrimoine culturel. Le Comité a également suggéré qu'une meilleure utilisation soit faite des activités menées au titre de la coopération technique pour faire mieux connaître la Convention, en particulier en apposant systématiquement l'emblème du patrimoine mondial sur les équipements fournis dans ce cadre. Il a demandé au Secrétariat de mentionner dans les "Orientations" l'intérêt qu'il y aurait à procéder de la sorte pour identifier les actions menées grâce à la Convention.

29. Le Comité s'est également félicité de la production de matériel d'information sur la Convention par le Secrétariat ou avec son aide. La représentante du Brésil a toutefois indiqué que la carte du dépliant du patrimoine mondial présentait une erreur concernant la localisation d'un site brésilien. L'assurance lui a été donnée que cette erreur serait corrigée à l'avenir.

30. Concernant enfin les demandes de coopération technique en matière de promotion de la Convention, le Comité a accepté la recommandation du Bureau visant à ne considérer ce type de demande comme recevable que lorsqu'elles sont destinées à mieux faire connaître la Convention en général, et non à faire la promotion d'un bien particulier, et à n'allouer pour ce type de demandes que des montants de faible importance, ne dépassant pas 5.000 \$. Toutefois, dans des cas exceptionnels, ces montants alloués pourraient aller jusqu'à 10.000 \$, sous réserve de l'autorisation du Président du Comité. Mandat a été donné au Secrétariat de modifier les "Orientations" pour y inclure ces dispositions. Conformément à cette décision, le Comité a accepté deux demandes de coopération technique présentées par Haïti pour la production d'un audio-visuel et par la République populaire de Chine comme contribution à un film sur le patrimoine mondial, respectivement pour un montant de 6.000 \$ et 10.000 \$.

XII NOMBRE DE PROPOSITIONS D'INSCRIPTION

31. Devant le nombre élevé de propositions d'inscription et les problèmes que cela risquait de poser pour l'évaluation de ces propositions et la bonne marche des travaux du Comité, le Bureau avait souhaité que le Comité examine s'il convenait - et de quelle façon - d'envisager éventuellement la limitation de ce nombre dans l'avenir. Le Comité s'est également déclaré préoccupé de ce que l'examen des propositions d'inscription qui lui étaient soumises ait pris la majeure partie du temps qui lui était imparti, au détriment d'autres questions inscrites à l'ordre du jour, notamment des questions budgétaires.

32. Plusieurs membres du Comité ont estimé qu'il était souhaitable de conserver à la Liste du patrimoine mondial, établie au titre de la Convention du patrimoine mondial qui devient de plus en plus populaire, une ouverture sur autant de propositions d'inscription que possible, tout en veillant à conserver la qualité et le respect des Orientations. Un orateur a estimé qu'il devrait être possible d'améliorer les méthodes de travail et les procédures du Comité, en particulier en vue d'un examen plus rapide et plus efficace des propositions d'inscription, en lui fournissant des informations sur les catégories de propositions déjà reçues et sur les Etats parties concernés.

33. Le Comité a examiné les moyens qui pourraient être envisagés pour limiter à l'avenir le nombre des propositions d'inscription de la façon la plus équitable possible; plusieurs aspects ont été évoqués, la limitation du maximum de propositions susceptibles d'être examinées chaque année à 25 ou 30 en accordant une priorité aux propositions précédemment différées; la stricte application des critères, l'évaluation et la mise à jour des listes indicatives, en particulier pour les sites culturels; la possibilité de classer les biens par types en s'efforçant de privilégier l'inscription de biens relevant de thèmes encore mal ou non représentés sur la Liste du patrimoine mondial; l'appel aux Etats parties pour qu'ils limitent volontairement le nombre annuel de leurs propositions d'inscription, etc...

34. Un membre du Comité a suggéré que, bien que la Convention n'oblige pas les Etats parties à établir des listes de biens d'importance nationale ou régionale, de telles listes pourraient éventuellement être portées à l'attention du Comité pour son information.

35. Le Comité a reconnu qu'il s'agissait là d'une question complexe qui avait déjà été soulevée à des sessions précédentes et nécessitait un examen en profondeur. Le Comité a décidé d'instituer un groupe de travail dont les termes de référence ont été définis par le Président comme suit : évaluer tous les sites déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial; évaluer les listes indicatives déjà reçues; étudier les moyens d'assurer une application rigoureuse des critères établis par le Comité; étudier les moyens de mieux aménager l'ordre du jour des sessions du Comité. Les propositions du groupe de travail sur les questions mentionnées ci-dessus seront soumises au Bureau à sa prochaine session.

36. Les Etats suivants ont indiqué leur souhait de participer à ce groupe de travail, sous la présidence du Sri Lanka : Australie, Bulgarie, France, Grèce, Mexique, Tunisie; le groupe restera ouvert aux autres Etats membres du Comité qui désireraient également participer à ses travaux.

XIII. PROCEDURE D'EXTENSION DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL

37. Lors de l'examen de la proposition d'extension du parc national du Kakadu (Australie), le Comité a constaté qu'il n'y avait pas d'indication dans les Orientations pour guider les Etats parties dans leurs propositions d'extension de sites inscrits sur la Liste du patrimoine Mondial. En conséquence, le Comité a demandé au Secrétariat d'inclure de telles indications, concernant en particulier la documentation à fournir pour permettre au Bureau et au Comité d'examiner de telles propositions.

XIV. DATE ET LIEU DE LA 12e SESSION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

38. Le représentant du Brésil a rappelé que son pays avait à plusieurs reprises invité le Comité à tenir une de ses sessions à Brasilia. Les autorités brésiliennes souhaitaient réitérer leur invitation et accueillir la 12e session du Comité à Brasilia en 1988 maintenant que ce bien était inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

39. Le Comité a remercié le représentant du Brésil pour l'invitation qu'il avait formulée au nom de son pays. Bien que la plupart des réunions intergouvernementales de l'Unesco doivent se tenir au Siège de l'Unesco à Paris, plusieurs membres du Comité ont estimé qu'il y avait un réel avantage à tenir une réunion du Comité du patrimoine mondial sur deux en dehors de Paris car cela fournissait une excellente occasion de faire mieux connaître les travaux de la Convention dans le pays hôte et dans la région. De plus, les membres du Comité pourraient ainsi visiter certains biens du patrimoine mondial et voir des projets d'assistance technique internationale fonctionner.

40. Les inconvénients de tenir la prochaine session en dehors du Siège de l'Unesco ont été soulevés par plusieurs membres du Comité qui ont estimé que certains Etats membres du Comité pourraient avoir davantage de difficultés à assurer leur participation à une session en dehors de Paris. De plus, le 24 C/5 ne prévoyait comme frais pour le Secrétariat que les montants nécessaires pour des réunions au Siège de l'Unesco. A cet égard, le représentant du Brésil a informé le Comité que son gouvernement était prêt à prendre en charge les coûts additionnels pour le Secrétariat.

41. Le Comité, au vu des avantages et des inconvénients mentionnés ci-dessus, a accepté l'invitation des autorités brésiliennes à tenir la 12e session du Comité à Brasilia à la condition qu'un accord serait passé entre le Brésil et l'Unesco pour que tous les coûts additionnels d'une telle réunion tenue hors Siège soient pris en charge par le pays hôte. Les dates de cette session ont été provisoirement arrêtées au 5-9 décembre 1988.

XV. REPRESENTATIVITE DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

42. Le représentant de l'Algérie a remarqué que la composition actuelle du Comité du patrimoine mondial était assez déséquilibrée en termes de représentation géographique, avec en particulier une sous-représentation des Etats parties africains. Cela avait pour conséquence également un déséquilibre dans la représentation des régions culturelles. Le représentant de l'Algérie a suggéré que le Bureau et le Comité réexaminent la procédure de vote de l'Assemblée générale des Etats parties.

43. Le Comité a admis qu'il était nécessaire d'assurer une représentation équitable des différentes régions et cultures du monde, comme l'indiquait l'article 8, paragraphe 1 de la Convention. Il a demandé au Secrétariat de présenter au Bureau et au Comité des

propositions qui permettent de répondre à cette nécessité et qui pourraient éventuellement être adoptées par la 7e Assemblée générale des Etats parties en 1989.

XVI. CLOTURE DE LA SESSION

44. Le Président a informé le Comité de l'entretien qu'il avait eu avec M. Federico Mayor, Directeur général de l'Unesco, le 11 décembre 1987 et au cours duquel il avait souligné l'importance des travaux de la Convention ainsi que la nécessité de bien gérer le travail du Comité.

45. Le Président a remercié tous ceux qui avaient contribué aux travaux du Comité, et le représentant du Sri Lanka, au nom des autres membres du Comité, a remercié à son tour le Président de la façon efficace dont il avait mené ces travaux. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la session.

CONVENTION CONCERNING THE PROTECTION
OF THE WORLD CULTURAL AND NATURAL HERITAGE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

World Heritage Committee / Comité du patrimoine mondial

Eleventh Session / Onzième session

Unesco Headquarters, Paris, 7-11 December 1987
Siège de l'Unesco, 7-11 décembre 1987

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

1. STATES MEMBERS OF THE COMMITTEE / ETATS MEMBRES DU COMITE

ALGERIA / ALGERIE

M Nouredine GAOUAOU
Deuxième secrétaire
Délégation permanente auprès de l'Unesco

AUSTRALIA / AUSTRALIE

H.E. Mr H.C. Mott
Ambassador, Permanent Delegate to Unesco

Mr W. Nicholls
Director, World Heritage Section
Federal Department Arts and Environment

Mr D. Gillespie
Assistant Director
Australian National Parks and Wildlife Service

Mr D. M. Macintyre
Deputy Permanent Delegate to Unesco

BRAZIL / BRESIL

S.E. M Josué MONTELLO
Ambassadeur, Délégué permanent
auprès de l'Unesco

M Augusto SILVA TELLES
Consultant Technique du Secrétariat
du Patrimoine historique et artistique
Ministère de la Culture

M Luis Filipe MACEDO SOARES
Ministre, Délégation permanente auprès de l'Unesco

M Sergio FLORENCIO
Conseiller, Délégation permanente auprès de l'Unesco

M Joas Carlos SOUZA-GOMES
Conseiller, Délégation permanente auprès de l'Unesco

Mme Isis MARTINS DE ANDRADE
Premier secrétaire, Délégation permanente auprès de l'Unesco

BULGARIA / BULGARIE

Mme Magdalena STANTSHEVA
Professeur adjoint à l'Université de Sofia

CANADA

Mr J.D. COLLINSON
Assistant Deputy Minister
Environment Canada

Ms Christina CAMERON
Director-General
National Historic Parks and Sites
Environment Canada

CUBA

Mme Marta ARJONA
Directeur de Patrimoine culturel

FRANCE

M Jean Pierre BADY
Directeur du Patrimoine
Ministère de la Culture et de la Communication

M Jean-Pierre BOYER
Conseiller, Commission nationale Française pour l'Unesco

Mme Anita DAVIDENKOFF
Ministère des Affaires étrangères

Mme Muriel DE RAISSAC
Direction de patrimoine
Ministère de la Culture

Mlle Françoise DESCARPENTRIS
Délégation permanente auprès de l'Unesco

M F. ENAUD
Ministère de la Culture et de la Communication
Direction du Patrimoine

Mlle Patricia MAUGAIN
Ministère de l'Environnement

M Alain MEGRET
Ministère de l'Environnement
Direction de la protection de la nature
Chargé des affaires internationales

M Gilbert SIMON
Secrétaire général, Comité MAB-France

GREECE / GRECE

Mr Yannis TZEDAKIS
Director of Antiquities
Ministry of Culture

Mme Androniki MILTIADOU
Conseiller, Délégation permanente auprès de l'Unesco

INDIA / INDE

H.E. Ms Arundhati GHOSE
Ambassador, Permanent Delegate to Unesco

Mr Harsh Vardhan SHRINGLA
Second Secretary
Permanent Delegation to Unesco

Mr Jagdeep KAPOOR
Permanent Delegation to Unesco

ITALY / ITALIE

Mme L. VLAD BORELLI
Inspecteur Central
Ministère des Biens culturels

Mme Marina MISITANO
Délégation permanente auprès de l'Unesco

Mr Raffaele BRIGLI
Délégation permanente auprès de l'Unesco

LEBANON / LIBAN

M Joseph SAYEGH
Attaché culturel, Délégation permanente auprès de l'Unesco

MEXICO / MEXIQUE

S.E. M Miguel LEON-PORTILLA
Ambassadeur, Délégué permanent auprès de l'Unesco

Mme Sonia LOMBARDO de RUIZ
Directrice, Monuments historiques
Institut national d'Anthropologie et d'Histoire (INAH)

M Salvador DIAZ-BERRIO FERNANDEZ
Directeur, Projets techniques
Institut national d'Anthropologie
et d'Histoire (INAH-SEP)

M Jorge Alberto MANRIQUE
Président, Comité mexicain de l'ICOMOS

Mme Guadalupe UGARTE de BERNARD
Deuxième secrétaire
Délégation permanente auprès de l'Unesco

PAKISTAN

H.E. Mr Niaz A. NAIK
Ambassador, Permanent Delegate to Unesco

Mr Ahmed Nabi KHAN
Director General of Archaeology

Mr Haroon SHAUKAT
First Secretary
Permanent Delegation to Unesco

SRI LANKA

H.E. Mr Ananda W. P. GURUGE
Ambassador, Permanent Delegate to Unesco

TUNISIA / TUNISIE

M Adnan ZMERLI
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

M Azedine BESCHAOUCH
Maître de recherches archéologiques
Directeur général de la Bibliothèque nationale

Mme Sophie ZAUCHE
Délégation permanente auprès de l'Unesco

TURKEY / TURQUIE

Ms Aysegül PEKDEMİR
Chief of Section, Specific Projects
General Directorate of Antiquities and Museums

M Ali Engin OBA
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA / REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE

Mr Joseph A. T. MUWOWO
Minister Plenipotentiary
Deputy Permanent Delegate to Unesco

Mr Afraeli MOSE
Head, Research Department
Ministry of Community Development and Culture

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Ms Susan RECCE
Deputy Assistant Secretary for Fish and Wildlife
and Parks
Department of the Interior

Ms Sharon CLEARY
International Environmental Officer
State Department

Mr Richard COOK
International Affairs Officer
National Park Service
Department of the Interior

YEMEN ARAB REPUBLIC / REPUBLIC ARABE DU YEMEN

S.E. M Ahmed SAYYAD
Délégué permanent auprès de l'Unesco

II. ORGANIZATIONS ATTENDING IN AN ADVISORY CAPACITY / ORGANISATIONS PARTICIPANT AVEC UN STATUT CONSULTATIF

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES (ICOMOS) / CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES

Mr Helmut STELZER
Secretary General

M Léon PRESSOUYRE
Professeur à l'Université de Paris I

Mr Colin KAISER
Director of International Secretariat

Mme Florence PORTELETTE
Documentaliste

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES (IUCN) / UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES (UICN)

Mr James Thorsell
Executive Officer
Commission on National Parks and other Protected Areas (CNPPA)

III. OBSERVERS / OBSERVATEURS

A. OTHER STATES PARTIES TO THE WORLD HERITAGE CONVENTION / AUTRES ETATS PARTIES A LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

ARGENTINA / ARGENTINE

H.E. Mme Elsa KELLY
Ambassador, Permanent Delegate of Argentina to Unesco

BOLIVIA / BOLIVIE

M Jaime APARICIO
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

BURKINA FASO

M Theodule DA HOUONNE
Chef, Service des sites et monuments

CAMEROON / CAMEROUN

M Jean NGOG NJE
Directeur, Ecole de Faune, Garoua

M M. MBELLA
Conseiller, Délégation permanente auprès de l'Unesco

CHILE / CHILI

M Jorge MORA BRUGERE
Conseiller, Deputy Permanent Delegate to Unesco

CHINA (People's Rep. of) / CHINE (République pop. de)

Ms Shuyun SHI
Deputy Director, National Commission of Unesco

COSTA RICA

S.E. Mme Vivienne RIVERA DE SOLIS
Ambassador, Délégué permanent auprès de l'Unesco

Mme Iris BILLAULT-LEIVA
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

Mme Yvette RICKEBUSCH
Premier secrétaire, Délégation permanente auprès de l'Unesco

COTE D'IVOIRE

M Etienne MIEZAN EZO
Conseiller, Délégation permanente auprès de l'Unesco

CYPRUS / CHYPRE

Mr Christos CASSIMATIS
Deputy Permanent Delegate to Unesco

ECUADOR / EQUATEUR

Mr Miguel CARBO
Deputy Permanent Delegate to Unesco

FINLAND / FINLANDE

M Iivo SALMI
Conseiller, Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

GERMANY (Fed. Rep. of) / ALLEMAGNE (Rép. féd. de)

M Hans CASPARY
Conservateur des Monuments historiques

GUATEMALA

M Fernando SESENNA
Ministre, Délégué permanent adjoint

HOLY SEE / SAINT-SIEGE

Mgr Lorenzo FRANA
Observateur Permanent auprès de l'Unesco

HUNGARY / HONGRIE

Mr Laszlo DALANYI
Head of Department, Ministry of Building

Mr Jozsef PAPP
Head of Section, Ministry of Building

IRAN (Islamic Republic of) / IRAN (République islamique de)

M Abbas Ali ASGHARI
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

IRAQ / IRAK

M Munir TAHA
Directeur de la Division des études et de la recherche
Département du patrimoine et archéologie

JORDAN / JORDANIE

Mr Zougan OBIEDAT
Deputy Permanent Delegate to Unesco

NIGERIA

M S. ALKALI
Conseiller, Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

OMAN

H.E. Mr Musa Bin Jaffar Bin HASSAN
Permanent Delegate to Unesco

PANAMA

Mr Jorge PATIÑO
Third Secretary, Permanent Delegation to Unesco

PERU / PEROU

Mr Marco CARREON
Deputy Permanent Delegate to Unesco

Mlle Lissette NALVARTE S.
Troisième secrétaire, Délégation permanente auprès de l'Unesco

SPAIN / ESPAGNE

M Carlos BAZTAN
Architecte, Ministère de Culture

M José MERINO DE CACERES
Architecte, Ministère de Culture

SWITZERLAND / SUISSE

Mme Anne BAUTY
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

THAILAND / THAILANDE

Mme Srinoi POVATONG
Deputy Permanent Delegate to Unesco

Mme Amphan OTRAKUL SALES
Permanent Delegation to Unesco

UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND / ROYAUME-
UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Mr Peter DENTON
Heritage Sponsorship Division
Department of Environment

Mr John TOOTHILL
National Park Officer, Lake District

YUGOSLAVIA / YOUGOSLAVIE

M Matjan PUC
Conseiller, Institut pour la protection des
biens culturels et de l'environnement naturel
de la République Socialiste de Slovénie

M Albin DEBEVEC
Directeur de l'Organisation de tourisme
Portoroz, de Sezana

M Pribislav MARINKOVIC
Professeur à la Faculté des
sciences forestières,
Université de Belgrade

M Milenko STIJEVIC
Directeur du Parc national de Durmitor, Titograd

B. NON-STATES PARTIES TO THE WORLD HERITAGE CONVENTION / ETATS NON-
PARTIES A LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

GERMAN DEMOCRATIC REPUBLIC / REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

M Andreas GREIM
Délégation permanente auprès de l'Unesco

C. INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS / ORGANISATIONS INTERGOUVER-
NEMENTALES

ARAB EDUCATIONAL, CULTURAL AND SCIENTIFIC ORGANIZATION /
ORGANISATION ARABE POUR L'EDUCATION, LA CULTURE ET LA SCIENCE
(ALECSO)

M F. AMMAR
Deuxième secrétaire
Délégation permanente auprès de l'Unesco

INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK / BANQUE INTER-AMERICAINE DE DEVELOPPEMENT

Mr Rod CHAPMAN
Information and Press Officer
European Office

WORLD FOOD PROGRAMME / PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Mr B. E. MATOKO
Unesco-WFP Cooperative Programme

D. INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATION / ORGANISATION INTERNATIONALE NON-GOUVERNEMENTALE

INTERNATIONAL COUNCIL OF MUSEUMS (ICOM) / CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSEES

Mr P. CARDON
Secretary General

WORLD WILDLIFE FUND / FONDS MONDIAL POUR LA NATURE

Mr James THORSELL
Executive Officer, IUCN-CNPPA

IV. UNESCO SECRETARIAT / SECRETARIAT DE L'UNESCO

Mr A. R. KADDOURA
Assistant Director-General for Science

Mr B. von DROSTE
Director
Division of Ecological Sciences

Ms A. RAIDL
Director
Division of Cultural Heritage

Ms M. van VLIET
Division of Cultural Heritage

Ms J. ROBERTSON VERNHES
Division of Ecological Sciences

Mr N. ISHWARAN
Division of Ecological Sciences

Ms M. JARDIN
Division of Ecological Sciences

Ms C. LYARD
Division of Cultural Heritage

Ms P.C. BENEDICT
Division of Cultural Heritage

LES 50 PREMIERS SITES CULTURELS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIALBIENS INSCRITS EN 1978

<u>Nom du bien</u>	<u>Etat partie</u>
Cathédrale d'Aix-la-Chapelle	Allemagne (République fédérale d')
Parc national historique de l'Anse aux Meadows	Canada
Ville de Quito	Equateur
Mesa Verde	Etats-Unis d'Amérique
Eglises creusées dans le roc de Lalibela	Ethiopie
Centre historique de Cracovie	Pologne
Mines de sel de Wieliczka	"
Ile de Gorée	Sénégal

BIENS INSCRITS EN 1979

Eglise de Boyana	Bulgarie
Cavalier de Madara	"
Tombe Thrace de Kazanlak	"
Eglises rupestres d'Ivanovo	"
Memphis et sa nécropole - les zones des Pyramides de Guizeh à Dahchour	Egypte
La Thèbes antique et sa nécropole	"
Les Monuments de Nubie d'Abou Simbel à Philae	"
Le Caire islamique	"
Abou Mena	"
Independence Hall	Etats-Unis d'Amérique
Fasil Ghebi	Ethiopie
Mont-Saint-Michel et sa baie	France
Cathédrale de Chartres	"

<u>Nom du bien</u>	<u>Etat partie</u>
Palais et Parc de Versailles	France
Basilique et colline de Vézelay	"
Grottes ornées de la Vallée de la Vézère	"
Fortes et Châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest	Ghana
Parc national de Tikal	Guatemala
Antigua Guatemala	"
Tchogha Zanbil	Iran (Rép. islamique d')
Persépolis	"
Meidan Emam, Ispahan	"
Art rupestre du Valcamonica	Italie
Vallée de Kathmandu	Népal
"Stavkirke" d'Urnes	Norvège
Quartier de "Bryggen" dans la ville de Bergen	"
Camp de concentration d'Auschwitz	Pologne
Ancienne ville de Damas	Rép. arabe syrienne
Médina de Tunis	Tunisie
Site archeologique de Carthage	"
Amphithéâtre d'El Jem	"
Vieille ville de Dubrovnik	Yougoslavie
Le vieux Ras avec Sopocani	"
Noyau historique de Split avec le palais de Dioclétien	"
Contrée naturelle et culturo-historique d'Ohrid	"
Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor	"

BIENS INSCRITS EN 1980

La Kalâa des Béni Hammad	Algérie
Ville historique d'Ouro Preto	Bésil
Paphos	Chypre
Basse vallée de l'Aouache	Ethiopie
Tiya	"
Axoum	"